

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LESPERT Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - SALAUN Silvana - VETIL Christophe

ABSENTS : HERVE Ludivine ayant donné pouvoir à LESPERT Gaylord - LAUNAY Loïc ayant donné pouvoir à PHILIPPE Michel .

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2021 :

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2021. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Une inversion dans les horaires s'était glissée dans la dernière ligne de la délibération n°15/19-02-21. Celle-ci a été corrigée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :

Le Maire donne la parole à M. PINEL, Adjoint, qui présente le projet d'attribution des subventions, établi par la commission FINANCES, réunie le 18 mars dernier. A ce jour, peu de demandes sont arrivées. M. PINEL propose de voter les subventions aux associations qui en ont fait la demande et d'inscrire une somme non attribuée pour celles qui devraient arriver. En effet, compte tenu du contexte sanitaire, il est difficile cette année, pour certaines associations de définir les projets à concrétiser.

Après présentation du projet de subventions établi par la commission finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les sommes suivantes, au titre de 2021 :

Association	Montant alloué
ESAP	500 €
SOCIETE CHASSE	250 €
SOCIETE DE CHASSE PIEGEAGE RAGONDINS	597 €
CANTINE COLLEGE	6 400 €
PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE ECOLE SUZANNE BOURQUIN JOSSELIN	463 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	500 €
FNACA	130 €
CLUB 3 ^E AGE LES GAIS LURONS	70 €
LA TRINITE S'AMUSE	1 000 €
LA TROUPE D'EMERAUDE	100 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	175 €
NON ATTRIBUE	5 203 €

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINT-JOSEPH – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE POUR 2021 :

M. PINEL, Adjoint, rappelle que dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC Saint-Joseph, il a été décidé :

- ✓ De prendre en compte les dépenses de fonctionnement (matériel) pour les élèves de maternelle
- ✓ De prendre en compte les dépenses de fonctionnement (matériel) pour la totalité des élèves (domiciliés sur le territoire de la commune et hors commune)

M. PINEL présente la proposition de la commission finances, réunie le 18 mars dernier, qui n'a pu étudier l'état comptable, celui-ci n'ayant pas été fourni par l'OGEC de l'école St Joseph.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, fixe la participation de la commune sur les bases suivantes : 460 € par élève du primaire et 1150 € par élève de maternelle

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT HORIZON VILLAGES CLOUD NOUVEAU MILLESIME AVEC LA SOCIETE JVS-MAIRISTEM :

Le Maire présente la proposition établie par la société JVS Mairistem, se rapportant au renouvellement du contrat horizon villages cloud nouveau millésime. Le contrat a pour objet la cession de licences, de logiciels, de produits développés en technologie web. Sa durée est de 3 ans. Après lecture des articles du contrat, le conseil municipal décide de renouveler le contrat.

TERRAIN DES SPORTS DES MARETTES – TRAVAUX REFECTION :

Le Maire fait savoir que suite aux résultats des analyses de sol du terrain des Marettes, les deux principales actions à mener pour améliorer la pelouse du terrain sont : traitement des vers, écoulement de l'eau au niveau des drains et des abords du stade.

En présence de M. PINEL, ils ont rencontré trois sociétés qui proposent des solutions diverses. Après discussion, après examen des différentes offres, le conseil municipal décide de désigner une commission chargée d'étudier les offres des différentes sociétés. Sont nommés : PHILIPPE Michel, PINEL Joël, AUTIN Michel, LAUNAY Loïc, LE BORGNE Yannick.

CREATION D'UNE COMMISSION ZONES EROSIVES :

Le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Syndicat du Grand Bassin de l'Oust au sujet du risque d'érosion.

Le Maire donne la parole à M. Yannick LE BORGNE, conseiller municipal et Vice-Président du SMGBO qui apporte des explications sur les actions mises en place visant à maintenir le bon état écologique des cours d'eau. La commune de La Trinité-Porhoët a été identifiée comme ayant un risque d'érosion et de transfert des sols. De manière générale, il est constaté des fossés bouchés, la présence de terre sur les routes suite à des épisodes orageux, ainsi que de la terre agricole qui part dans les eaux des rivières. Lutter contre l'érosion des sols permet de protéger les biens et les personnes contre les inondations, d'améliorer la qualité biologique des cours d'eau et d'assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et en qualité.

Pour trouver des solutions, il est demandé à la mairie de créer une commission anti érosion qui aura pour objectif de cibler les zones à enjeux sur la commune, et de dégager des pistes d'actions consensuelles pour agir sur les secteurs concernés.

Après discussion, le conseil municipal propose de nommer les personnes suivantes : Michel AUTIN , Nelly GILLET, Yannick LE BORGNE, Loïc LAUNAY, Alain BUOT, Bernard ROCABOIS, Philippe LAUNAY, Ludivine HERVE, Fabienne LE COINTE, Sylvie BIENNE, Aurélien LESPert, Yves COURTEL.

MORBIHAN ENERGIES – PROGRAMME DE RENOVATION DU PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire fait part du courrier de Morbihan Energies qui a voté la mise en place d'un nouveau programme de rénovation du patrimoine éclairage public. Cette action cible le remplacement de luminaires vétustes et énergivores, en place sur poteaux béton, par du matériel led performant et évolutif.

Sur la commune de La Trinité-Porhoët, Morbihan Energies a diagnostiqué 13 luminaires à rénover Rue Mme de Sévigné. Le problème est que le conseil municipal a décidé de lancer un aménagement de cette rue en commençant par les travaux d'effacement des réseaux. Il paraît donc inutile de changer ces luminaires. Le conseil municipal décide de se repositionner pour 13 luminaires modèle Exio

CURAGE DE FOSSES AU LIEU-DIT COUESLOUARD – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

M. Michel AUTIN, Adjoint délégué à la voirie, propose de poursuivre le programme de curage de fossés et présente un devis de la SARL TP De Kerpezdron pour une tranche de travaux de 6 kms au lieu-dit Coueslouard.

Le conseil municipal valide le devis de la SARL TP De Kerpezdron pour une tranche de travaux de 6 kms au lieu-dit Coueslouard pour un montant de 11 100 € ht et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'entretien de la voirie hors agglomération à hauteur de 40 %, soit 4 440 €.

Le Maire

PHILIPPE Michel